

Dialogue d'avenir franco-allemand 2012

Le financement de l'enseignement supérieur Scénarii pour la France, l'Allemagne et le Maroc

de Adrien Maitrinal, Marouane Rabie et Tim Sauler

Les universités en France, en Allemagne et au Maroc, dont les budgets sont essentiellement alimentés par les pouvoirs publics, peinent de plus en plus à assurer un financement de leurs activités suffisamment élevé pour être porteuses d'excellence et d'ambition. En effet, sur la rive nord de la Méditerranée, l'enseignement supérieur doit faire face à une rigueur croissante en matière de budgets publics, tandis qu'au Maroc, l'enjeu financier s'accroît avec l'évolution démographique, qui conduit les universités à accueillir un nombre grandissant d'étudiants. Cette contrainte budgétaire, qui s'exerce dans les trois pays étudiés, est particulièrement inquiétante dans un contexte de compétition croissante avec les établissements universitaires à l'international, notamment américains et asiatiques.

Au Maroc, la quasi-totalité du financement de l'enseignement supérieur provient du secteur public (à hauteur de 98,7 %). La part du secteur privé ne représente que 1,1 %, tandis que les aides extérieures représentent un taux quasiment négligeable. Le Maroc consacre 1 % de son produit intérieur brut (PIB) au financement de l'enseignement supérieur (8,8 milliards de dirhams pour l'année 2012, correspondant à environ 802,72 millions euros en octobre 2012). C'est une lourde facture pour l'État, à qui la formation d'un médecin coûte 100 000 euros et celle d'un ingénieur entre 40 000 et 60 000 euros.

En 2009, l'Allemagne a consacré environ 1,3 % de son PIB au financement de l'enseignement supérieur. La part du financement public s'élevait à 84,4 %, et ce malgré une participation croissante de fonds privés (15,6 % en 2009 contre 11,8 % en 2000). La formation pour un étudiant dans l'enseignement supérieur coûtait en moyenne 12 160 euros par an. Quasiment toutes les universités allemandes sont publiques ; depuis 2005, les *Länder* sont libres de choisir un éventuel recouvrement des frais d'inscription. Enfin, l'Allemagne a lancé en 2005 une « initiative d'excellence » pour rendre quelques universités, performantes en matière de recherches, plus compétitives au niveau international.

En France, les pouvoirs publics financent l'enseignement supérieur à hauteur

de 84 %. Le pays consacre la même part de son PIB à l'enseignement supérieur que l'Allemagne, déboursant ainsi pour chacun d'eux 10 560 euros par an. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) de 2008 a fixé l'objectif d'accroître la part du secteur privé dans le financement de l'enseignement supérieur, notamment en permettant aux universités de lever des fonds par le biais de fondations. Toutefois, pour l'heure, la participation des entreprises au budget des établissements universitaires reste extrêmement modeste.

Dans ces conditions, il paraît judicieux que la France, l'Allemagne et le Maroc, et plus généralement l'Europe et le Maghreb, amorcent une réflexion commune sur le mode de financement de leurs systèmes d'enseignement supérieur. À cet égard, le premier scénario présenté ci-dessous imagine un recours accru aux financements du secteur privé ; le second propose une privatisation totale du système de l'enseignement supérieur ; le troisième, enfin, propose l'idée d'une stratégie politique commune euromaghrébine, visant à aider les universités dans leur recherche de fonds.

Scénario 1 : rôle croissant du secteur privé

Le besoin du secteur privé dans le financement de l'enseignement supérieur se fait de plus en plus sentir. Les différents gouvernements de part et d'autre de la Méditerranée ne peuvent plus subventionner la totalité de l'enseignement supérieur, surtout dans un contexte de crise. Il est clair que l'enseignement supérieur dans les pays de la Méditerranée souffre d'un sous-financement qui se reflète sur la qualité de la recherche scientifique et de l'enseignement dans les établissements supérieurs, ce qui pousse un bon nombre de jeunes chercheurs à s'installer aux États-Unis, où les universités disposent de moyens financiers importants, issus en grande partie du secteur privé.

Le financement par le secteur privé de l'enseignement supérieur se divise en deux grands axes : le financement par les particuliers et le financement par les entreprises. Plusieurs formes de financement par les particuliers peuvent être imaginées :

- les réseaux des anciens étudiants (*alumni*) : cette ressource est largement exploitée par les universités américaines et les dons des anciens étudiants peuvent aller de quelques centaines à quelques millions de dollars par ancien étudiant. Il faut donc créer des structures organisées pour exploiter et gérer les réseaux des anciens dans ce sens ;
- les dons de particuliers : ils peuvent se présenter sous forme de dons directs à l'université ou sous forme de subvention d'un projet

de recherche spécifique. Ce qui revient à créer des équipes structurées chargées d'attirer les grandes fortunes pour le financement de projets de recherche à but humanitaire ;

- les fondations privées : sous formes de contrats de recherche ou de bourses de recherche, les fondations privées choisissent de financer des projets de recherche scientifique particuliers ou de donner des bourses d'excellence aux étudiants chercheurs.

En ce qui concerne le financement par les entreprises, il faut penser à mieux structurer la relation entre les entreprises et les établissements de l'enseignement supérieur, en créant au sein des universités des cellules professionnelles dédiées à la recherche de fonds provenant des entreprises, tout en simplifiant les procédures de levées de fonds.

Du côté des grandes entreprises, la création d'un poste de correspondant interne chargé de toutes les questions en relation avec la recherche et avec l'enseignement supérieur pourrait être envisagée. D'autre part, il est souhaitable que se multiplient les fondations d'entreprise (FE), qui s'occupent du financement des projets de recherche sur la base d'appels d'offres supervisés par un comité scientifique indépendant.

Toutefois, une relation plus forte des diplômés avec leur université d'origine est probablement un but difficilement atteignable dans les grands établissements. De même, une intensification de la collaboration entre les établissements universitaires et les entreprises requiert une forte réorientation de la part des deux parties.

Scénario 2 : privatisation totale de l'enseignement supérieur

L'éducation supérieure a trois bénéficiaires : les étudiants, qui veulent une carrière gratifiante ; les employeurs, qui ont besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée ; et la société, qui a des besoins sociaux et économiques. Pourquoi alors ne pas faire reposer le financement de l'université sur les étudiants et sur leurs futurs employeurs tout en donnant aux universités plus d'autonomie ? Les approches suivantes pourraient ainsi être envisagées :

- un accroissement considérable des frais d'inscription pour les étudiants pourrait être compensé par la facilitation de l'octroi de crédits. Pour remédier aux problèmes d'endettement lourd des étudiants à la sortie des universités, comme on le remarque aux États-Unis, on pourrait envisager que les crédits soient distribués par des institutions étatiques au lieu des banques, avec des taux d'intérêts très faibles, voire nuls ;
- une solution alternative, ou complémentaire, consisterait à faire

passer, en partie du moins, les coûts des études sur les employeurs. Comme cela a été suggéré par un spécialiste anglais en éducation supérieure¹, la solution pourrait alors consister en une « taxe sur les diplômés », ajoutée aux charges sociales de l'employeur, sous la forme d'un pourcentage de la rémunération du diplômé. De cette manière, l'employeur financerait automatiquement les universités et les départements qui forment les personnes les plus aptes au travail.

L'on aboutirait ainsi à un modèle où l'enseignement supérieur n'est plus un service public. Les établissements d'enseignement supérieur deviendraient totalement privés, gérés de manière indépendante du financement de l'État, comme des entreprises. Ils seraient actifs sur les marchés financiers et auraient une vocation assumée à commercialiser leurs recherches académiques.

Toutefois, un tel scénario de privatisation fait peser le risque d'exclure une partie importante des jeunes de l'enseignement supérieur. En outre, il pourrait aboutir à un surdéveloppement des filières *a priori* plus rentables pour les universités et les étudiants au détriment de matières *a priori* moins « commercialisables » (sciences humaines²). Enfin, la liberté académique pourrait être compromise par une telle approche.

Scénario 3 : une perspective politique régionale

Les universités des trois pays, et plus largement de l'Union européenne (UE) et du Maghreb, peuvent utiliser le défi de leur financement pour mieux valoriser les compétences des étudiants dans l'économie globale et favoriser la compréhension interculturelle. Pourrait être envisagé un programme au coût limité, placé sous la double supervision de la Commission européenne et des gouvernements maghrébins, qui viserait à faciliter, pour les universités publiques européennes et maghrébines, la recherche de fonds. Ce plan euromaghrébin, basé sur la libre participation des établissements universitaires, pourrait notamment inclure les mesures suivantes :

- la conception d'un label commun de qualité universitaire, attribué, après examen par la Commission européenne, aux établissements universitaires participant des deux côtés de la Méditerranée. Cela devrait améliorer l'attractivité internationale des universités maghrébines et donc développer leurs sources de financement. Une telle mesure pourrait être mise en œuvre à la lumière de l'expérience et des acquis du programme *Tempus* de la Commission³ ;

¹ J. Rich, *How a Better HE Funding System Could Make Everybody Happy*.

² Dans l'hypothèse de l'instauration de la « taxe sur les diplômés » évoquée plus haut, les universités pourraient cesser de proposer des cours qui « ne rapportent pas ».

³ Établi en 1990, et couvrant désormais 27 États d'Europe de l'Est, d'Asie centrale, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le programme *Tempus* soutient la modernisation de l'enseignement supérieur par la

- la mise en place d'une base de données commune, accessible à tous les établissements universitaires maghrébins et européens partenaires, afin que ceux-ci puissent échanger leurs *best practices* en matière de levée de fonds auprès du secteur privé ;
- une mutualisation partielle des systèmes nationaux de bourse des pays d'Europe et du Maghreb, afin de créer un programme de subventions destiné aux meilleurs étudiants européens et maghrébins, en les conditionnant à une mobilité de part et d'autre de la Méditerranée dans une ou plusieurs universités participantes. La mise en œuvre de ce volet pourrait s'appuyer sur l'expérience du programme *Erasmus Mundus*. En outre, la Commission européenne et les gouvernements du Maghreb pourraient envisager d'accorder, de concert, des prêts (ou de garantir les prêts contractés auprès des banques) aux étudiants européens et maghrébins de haut niveau qui proposent un projet universitaire et professionnel jugé pertinent au sein d'un des établissements partenaires.

L'ensemble de ce plan euromaghrébin serait basé sur quelques principes fondamentaux, tels l'exigence de la performance des établissements universitaires participants, évaluée selon des critères prédéfinis, le respect de l'autonomie de ces mêmes établissements ou encore la recherche de l'équité sociale dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Toutefois, mener un tel plan euromaghrébin de soutien au financement de l'enseignement supérieur nécessite une volonté politique forte de rapprochement culturel et intellectuel des deux rives de la Méditerranée, qui semble à l'heure actuelle faire largement défaut. De surcroît, à la différence des pays européens, les gouvernements algérien, marocain et tunisien ne disposent pas d'une institution commune pour les représenter collectivement dans un programme de ce type, ce qui risque de créer des déséquilibres entre partenaires.

Conclusion

Les trois scénarios proposés convergent sur un point : alors que les universités d'Europe et du Maghreb doivent impérativement accroître leur compétitivité face aux établissements du reste du monde, en particulier américains et asiatiques, une participation accrue des entreprises et fondations à la sphère universitaire semble indispensable. Il ne s'agit pas seulement de fonds mais aussi d'idées nouvelles et de savoir-faire.

Toutefois, il ne semble pas souhaitable de s'orienter vers une libéralisation et vers une privatisation totale de l'enseignement supérieur, celles-ci apparaissant peu compatibles avec les exigences d'équité sociale, particulièrement marquées en France et en Allemagne, et avec la nécessité pour les trois pays, notamment le Maroc, d'accroître significativement leurs capacités de formation supérieure de la population jeune, dans le contexte d'une économie globalisée toujours plus demandeuse de « matière grise ».

À ce titre, France, Allemagne et Maroc, et plus généralement Europe et Maghreb, devraient penser ensemble, voire mettre en œuvre collectivement, des modes nouveaux et originaux de financement de leurs systèmes d'enseignement supérieur, garantissant à la fois viabilité et performance financières, participation accrue du secteur privé, excellence de l'enseignement et ouverture internationale et interculturelle.

Adrien Maitrinal est chargé de mission à l'ambassade de France à Tunis. Marouane Rabie est étudiant en ingénierie à l'École marocaine des sciences de l'ingénieur. Tim Sauler travaille à la direction générale de la santé et des consommateurs à la Commission européenne. Le texte n'engage que ses auteurs. Il a été rédigé dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir franco-allemand », organisé par le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Institut français des relations internationales (Ifri), la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP) et la Fondation Robert Bosch.

Bibliographie

Pierre-André Chiappori (dir.), *Financement de l'enseignement supérieur : quelle place pour les entreprises ?*, Paris, Institut de l'Entreprise, juin 2011, « Les Notes de l'Institut », disponible sur :

<http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/financement_enseignement_web.pdf> (consulté le 11 décembre 2012).

Council for Aid to Education, *Colleges and Universities Raise \$30.30 Billion in 2011*, communiqué de presse, 15 février 2012, disponible sur :

<http://www.cae.org/content/pdf/VSE_2011_Press_Release.pdf> (consulté le 11 décembre 2012).

Adriana Jaramillo et Thomas Melonio, *Enseignement supérieur au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : atteindre la viabilité financière tout en visant l'excellence*, Paris, Agence française de développement, août 2011, disponible sur :

<http://cmimarseille.org/_src/SELM2_FinancingHigherEducationReport_FR.pdf> (consulté le 11 décembre 2012).

Thomas Melonio et Mihoub Mezouaghi, *Le Financement de l'enseignement supérieur en Méditerranée : cas de l'Égypte, du Liban et de la Tunisie*, Paris, Agence française de développement, avril 2010, disponible sur :

<<http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Recherches/01-Recherches.pdf>> (consulté le 11 décembre 2012).

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Regards sur l'éducation 2012 : les indicateurs de l'OCDE*, septembre 2012, disponible sur :

<<http://www.oecd.org/fr/edu/rse2012.htm>> (consulté le 11 décembre 2012).

Johnny Rich, *How a Better HE Funding System Could Make Everybody Happy*, 2011, disponible sur :

<http://pearsonblueskies.com/wp-content/uploads/2011/05/03-pp_023-026.pdf> (consulté le 11 décembre 2012).

Wissenschaftsrat, *Neuere Entwicklungen der Hochschulfinanzierung in Deutschland*, juillet 2011, disponible sur :

<http://www.wissenschaftsrat.de/download/archiv/VS_Bericht_Juli_2011.pdf> (consulté le 11 décembre 2012).